

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février à 20H30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, MASSON Christophe, BELTZUNG Michelle, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GAILLARD Patrice, GULLO Julien et PRODHON Nicole.

Absent excusé : Mr MAIRE Gilles.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MASSON Christophe.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2014
- Approbation du plan local d'habitat (PLH)
- Renouvellement contrat Segilog
- Tour de garde élections départementales
- Organisation du repas des aînés
- Organisation du 14 juillet
- Désignation du correspondant défense
- Point sur les travaux
- Demande de subventions travaux protection captage
- Affaires et questions diverses (point sur le regroupement des CPI, demande de dérogation scolaire, demande de local associatif, date de la fête de Changey ...)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2014 est adopté à l'**unanimité**.

DELIBERATION N° 1 : APPROBATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Les Conseillers Municipaux ont reçu préalablement à cette réunion le projet de plan d'actions du Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de Communes du Grand Langres afin d'émettre un avis.

De par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la CCGL s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire.

Il est établi pour une durée de six ans, soit pour les années 2015 à 2020 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **ÉMET** un AVIS **FAVORABLE** sur le projet de programme-actions du Plan Local de l'Habitat approuvé par la CCGL le 15 janvier 2015 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION N° 2 : RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a signé un contrat de 3 ans avec la société Segilog, chargée de la fourniture et maintenance des logiciels communaux (paye, comptabilité, élections ...). Ce contrat est arrivé à échéance le 15 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** le renouvellement du contrat proposé par Segilog pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 1332,00 € HT pour la part «cession des droits d'utilisation» et 148,00 € HT pour la part «maintenance, formation»,
- **d'autoriser** le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à cette décision,
- **d'autoriser** le Maire à prévoir les dépenses correspondantes sur le BP 2015 et suivants.

TOUR DE GARDE ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1^{er} tour

8h00 10h30	Julien GULLO	Michelle BELTZUNG
10h30 13h00	Maryline BOISSELIER	Christophe MASSON
13h00 15h30	Roger BOUVIER	Gilles MAIRE
15h30 18h00	Nicole PRODHON	Jean-Pierre MARECHAL

2nd tour (le cas échéant)

8h00 10h30	Julien GULLO	Michelle BELTZUNG
10h30 13h00	Maryline BOISSELIER	Christophe MASSON
13h00 15h30	Roger BOUVIER	Gilles MAIRE
15h30 18h00	Nicole PRODHON	Patrice GAILLARD

ORGANISATION DU REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 mars à la salle de convivialité. Les bulletins d'inscription seront distribués dès la semaine prochaine et devront être retournés à la mairie pour le 3 mars dernier délai.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

A l'occasion du 14 juillet, un repas sera organisé à la champignonnière le 13 juillet au soir et sera suivi d'un feu d'artifice.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Mr Julien GULLO est désigné comme correspondant défense.

DELIBERATION N° 3 : TRAVAUX PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES DES SOURCES COMMUNALES

Vu la procédure de protection des périmètres des captages des sources communales «fontaine Fiet» et «Viard», engagées par la commune,

Vu le rapport rendu le 14 juillet 2009 par Mr SCHITTEKAT, hydrogéologue agréé,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1761 du 28 mai 2014 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel, autorisation de production et distribution d'eau destinée à la consommation humaine et de la mise en place des périmètres de protection réglementaire,

Vu l'article 10 dudit arrêté préfectoral prescrivant l'ensemble des travaux de mise en conformité à réaliser,

Vu le courrier de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) en date du 19/08/2014 relatif aux conditions d'octroi des subventions,

Vu les 4 entreprises consultées dont 3 ont renvoyés des devis dont le Maire donne lecture,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- de réaliser les travaux prescrits par l'arrêté préfectoral susvisé,
- de retenir le devis de l'entreprise DUPONT de Villegusien le Lac pour un montant de **17 040,00 € HT**,
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de l'AESN et du Conseil Général sur la base de ce devis,
- d'autoriser le Maire à prévoir et engager les dépenses correspondantes sur le budget communal 2015,
- d'autoriser le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N° 4 : AVIS SUR LE REGROUPEMENT DES CPI

Le Maire rappelle que suite à la validation en novembre 2012 par Mr le Préfet de la Haute-Marne d'un nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couvertures des Risques (S.D.A.C.R.), il a été décidé de réaliser une inspection des corps communaux présents sur le territoire départemental.

Notre corps communal a été inspecté courant 2013.

A l'issue et dans le cadre de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Marne (S.D.I.S.52), le devenir et les évolutions envisagés pour les corps communaux ont été arrêtés par le Préfet et le conseil d'administration du S.D.I.S.52. Cela a été présenté aux maires en juin 2014 à Manois.

Aussi, pour notre secteur, il est proposé de regrouper les 4 corps communaux de Dampierre, Bannes, Changey et Neuilly-l'Evêque au sein d'une seule et même unité opérationnelle. Cette unité regroupée autour du lac de Charmes pour tenir compte des lieux d'habitations des sapeurs-pompiers des corps communaux sera, une fois créée, intégrée au corps départemental. Le Lcl Petitpoisson, DDASIS52, a rencontré l'ensemble des sapeurs-pompiers des corps communaux en présence des maires pour leur exposer la situation. En tenant compte de la localisation et de l'état des bâtiments accueillant les corps communaux, un centre d'incendie et de secours nouveau et adapté devra être réalisé. Aussi, il est demandé au conseil de se prononcer sur cette évolution qui verra à terme la suppression du corps communal.

Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **émet un avis favorable** sur le regroupement des CPI dans une seule et même unité opérationnelle qui entraînera, à terme, la suppression du corps communal.

- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire de Mr BEDACIER et Mme MARET qui souhaitent scolariser leurs deux enfants à l'école maternelle de Saints-Geosmes à la rentrée 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de dérogation par 6 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour.

DEMANDE DE LOCAL ASSOCIATIF

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr CUISINIER Florian représentant le club «IRRESISTIBLE CAR 52», actuellement basé à LONGEAU, qui souhaite effectuer le changement de siège social de l'association à Changey et sollicite le prêt de la champignonnière pour leur réunion mensuelle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la mise à disposition gracieuse de la champignonnière une fois par mois. Une convention sera signée avec l'association pour définir les conditions d'occupation de la champignonnière.

DATE DE LA FETE DE CHANGEY

La fête patronale aura lieu le dimanche 11 octobre 2015.

La séance est levée à 22h52.

NOM	SIGNATURE	MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		
GULLO Julien		
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		Absent excusé
MASSON Christophe		
PAHON Michelle		
PRODHON Nicole		